

## NOS VOISINS DU JEUDI



FRÉDÉRIC BORLOZ SYNDIC D'AIGLE

# Quelle sécurité pour les convois dangereux?

Les wagons-citernes qui ont déraillé, déversant 25 tonnes d'acide sulfurique à Daillens ce samedi 25 avril, prenaient le chemin du Valais. Comme le font régulièrement des convois de substances dangereuses qui empruntent la ligne du Simplon pour alimenter l'industrie chimique. Cet accident,

**La vraie question réside dans le niveau de sécurité que nous devons accorder au transit des wagons acheminant des produits nécessaires à l'industrie. Le rail reste la moins mauvaise des solutions, encore faut-il n'admettre aucune faille dans la sécurité et les contrôles...**

provoqué semble-t-il par des pièces défectueuses du roulement de l'un des wagons, ne s'est pas passé dans un secteur jugé critique.

Il aurait tout aussi pu se produire dans la plaine du Rhône où chaque année transite par rail plus d'un million de tonnes de produits dangereux. Hasard du calendrier, le Conseil national vient de réviser la loi sur les transports des marchandises, sans toutefois exclure le transfert par rail de matières

toxiques. Vouloir limiter de tels convois apporterait, à mon avis, une mauvaise réponse à un vrai problème. En effet, ce serait péjorer le tissu industriel et économique que nous tenons à garder sur notre territoire. De même, vouloir imposer des unités de production de chlore sur chaque site industriel n'éviterait pas les transports, certes sur de courtes distances, mais non dénués de risques. Voulons-nous des camions bourrés d'acide sulfurique dans le trafic routier? La vraie question réside dans le niveau de sécurité que nous devons accorder au transit des wagons acheminant des produits nécessaires à l'industrie.

Le rail reste la moins mauvaise des solutions, encore faut-il n'admettre aucune faille dans la sécurité et les contrôles qui doivent entourer le passage de tels convois. Les exigences envers l'état du matériel roulant doivent être drastiques. A cet effet, nous n'avons pas encore mis en œuvre tout ce qu'il est possible de faire en termes d'entretien, d'investissement dans les infrastructures, de contrôle, de cadence et d'affectation de tronçons. Et il appartient aux autorités d'en fixer les conditions-cadres et les obligations vis-à-vis des transporteurs. Car le déraillement d'un convoi chargé d'acide sulfurique et d'acide chlorhydrique reste toujours un déraillement de trop. ●

**PROCHAIN RENDEZ-VOUS:  
LES VENDREDIS DE LA VITICULTURE  
AVEC JOSÉ VOUILLAMOZ**